

La FEF veut amender le décret Paysage

ENSEIGNEMENT ♦

La Fédération des étudiants francophones (FEF) a demandé de réunir avant les délibérations une commission Enseignement supérieur au sein du parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour amender le décret Paysage de 2013 modifié début juillet, a annoncé Brieuc Wathelet, président de la FEF. La mise en application du décret Paysage prévoit la réorganisation des études en unités d'enseignement regroupant plusieurs activités d'apprentissage. Un flou juridique permettait cependant de considérer que les activités d'apprentissage n'étaient acquises que lorsque l'ensemble d'entre elles étaient réussies à l'intérieur d'une même unité. Le ministre de l'Enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles Jean-Claude Marcourt a envoyé un courrier aux établissements concernés leur demandant de reprendre la meilleure des notes entre les deux sessions afin d'interpréter les modifications du décret en faveur des étudiants. La FEF salue cette initiative, mais souhaite que le texte soit modifié avant les délibérations afin de clarifier la situation auprès des jurys et d'éviter des situations d'échec liées à une interprétation du décret défavorable pour les étudiants.